

Décision

Générale

colonial

Décision n° 596 CONTRACTUELS ET AUXILIAIRES

n° 596

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1945

Date de publication
28 juillet 1945

Date du numéro
1 juillet 1945

TEXTE INTÉGRAL

Mme Riboud, institutrice auxiliaire à l'école publique de Djibouti, est autorisée ainsi que ses deux filles à rejoindre M. Riboud, missaire com de police, titulaire d'un congé de convalescence à passer à Harrar (Ethiopie).